

Conditions d'accès aux SI de Vendée Numérique

Préambule – 31 mars 2021

Dans le cadre du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Vendée, dit SDTAN1, Vendée Numérique a lancé une procédure en vue de l'attribution d'un premier marché global de travaux associant conception, réalisation, exploitation et maintenance de son réseau FTTH-FTTE.

Le titulaire du premier marché à l'issue de ladite procédure est la société RIP 85 Très Haut Débit, mandataire du groupement constitué avec Orange SA.

Dans le cadre du SDTAN2 pour assurer la couverture de 100% du département de la Vendée en FTTH d'ici 2025, Vendée Numérique a lancé une nouvelle procédure en vue de l'attribution d'un Marché Public Global de Performance (MPGP), associant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance dudit réseau.

Le titulaire du second marché à l'issue de ladite procédure est la société La Fibre 85, filiale de la société Altitude Infra.

A compter du 4 mai 2020, le **réseau FTTx de Vendée Numérique (FTTH et FTTE) est ainsi commercialisé, exploité et maintenu au travers de deux systèmes d'informations :**

- **FTTH (LNP – Accès – CCF) : « SI d'Altitude Infra »** pour la phase 1 et la phase 2 de déploiement
- **FTTE et Hébergement (10 shelters VN) : conservées dans le « SI d'Orange »**

Le présent préambule a pour objet de **déterminer les conditions d'accès des opérateurs aux deux systèmes d'information de Vendée Numérique, pour la bonne exécution des contrats d'accès aux lignes FTTH, d'accès passif FTTE et d'Hébergement NRO.**

1- Spécifications Techniques d'Interface (Altitude Infra) - FTTH

Les Spécifications Techniques d'Interface concernent l'accès aux données FTTH et sont constituées des documents suivants :

	statut
20150825 - V1R9 - AltitudeInfra - STAS WS SAV Exploitation	Nouveau doc
20170503 - V1R0 - AltitudeInfra - STAS WS VoIP	Nouveau doc
20170919 - V2.5 - AltitudeInfra - STAS Extranet	Nouveau doc
20180612 - V1.6.0 - AltitudeInfra - STAS ICC protocole 1.6.0	Nouveau doc
20180905 - V1 - AltitudeInfra - STAS Liaison NRO - PM	Nouveau doc
20181005 - V3R0b - AltitudeInfra - STAS WS STBAN	Nouveau doc
20190315 - V2R5 - AltitudeInfra - STAS WS Elig Carto	Nouveau doc
20190319 - V1R9 - AltitudeInfra - STAS WS Gestion	Nouveau doc
20190411 - V1.1 - AltitudeInfra - STAS ETL Extranet	Nouveau doc
20190506 - V1R3 - AltitudeInfra - STAS WS RDV	Nouveau doc
20200410 - V1.0 - AltitudeInfra - STAS API Commande Client	Nouveau doc
20201117 - V2.5 - AltitudeInfra - STAS_STBAN	Nouveau doc

Il s'agit de documents techniques non rattachés à un contrat chapeau et ne faisant pas l'objet d'une signature.

2- Contrat e-services (Orange) - FTTE - Hébergement

Le contrat « e-services » d'Orange est composé de Conditions générales ainsi que de Conditions spécifiques propres à chaque e-services et à l'espace opérateur.

Ce contrat est modifié de manière à rester **opérationnel pour les accès aux données liées aux contrats d'accès passif FTTE et d'Hébergement NRO**. En revanche, ce contrat n'est plus applicable pour l'accès aux données FTTH intégrées dans le SI d'Altitude Infra.

Les pièces constituant le contrat e-services sont traitées de la manière suivante :

	statut
Conditions générales e-services sept 2019	modifié
annexe 1 aux CG	modifié
annexe 3 aux CG	modifié
annexe 2 aux CG	inchangé
BdC e-services sept 2019	inchangé
Bon de commande espace opérateurs	inchangé
CGU Espace Opérateurs	inchangé
CS e-SAV	inchangé
CS Eligibilité FTTE	inchangé
CS FCI	inchangé
CS e-mutation fibre FTTH octobre 2019	supprimé
CS e-RdV avant Cde sept 2019	supprimé
CS Service EFC sept 2019	supprimé
CS TAO sept 19	supprimé

3- Entrée en vigueur

L'application des Spécifications Techniques d'Interface d'Altitude Infra, les modifications du contrat e-services, et d'une manière générale cette nouvelle articulation d'accès aux deux systèmes d'information de Vendée Numérique font l'objet d'un **délai unique de prévenance d'un mois**, pour une entrée en vigueur à la date effective de la migration soit **le 4 mai 2021 à 17h**.
